

Résolution

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

19 et 20 mars 2025

**À BAS LA GUERRE ! À BAS L'ÉCONOMIE DE GUERRE !
AUCUNE UNION SACRÉE AVEC LES FAUTEURS DE GUERRE !**

La CEN se réunit ces 19 et 20 mars 2025, dans une situation où l'entrée en fonction de Donald Trump à la présidence des États-Unis d'Amérique accélère les processus de crise financière et économique et de marche à la guerre au plan mondial.

Le 5 mars, dans son adresse aux Français concernant « *la situation internationale et (...) ses conséquences pour la France et pour l'Europe* », et plus particulièrement la guerre en Ukraine qui a provoqué près d'un million de morts et de blessés, le président Macron, a déclaré que « *nous rentrons dans une nouvelle ère* » où « *notre prospérité et notre sécurité sont devenues plus incertaines* », et que « *la Russie est devenue (...) une menace pour la France et pour l'Europe* ».

Au nom de cette appréciation, et de la nécessité pour les États européens d'« *être capables de mieux se défendre et de dissuader toute nouvelle agression* », il a annoncé que « *nous aurons à faire de nouveaux choix budgétaires et des investissements supplémentaires qui sont désormais devenus indispensables (...) sans que les impôts soient augmentés* », puis que « *pour cela, il faudra des réformes, des choix, du courage* ».

Depuis, la propagande pour imposer à toutes et à tous l'économie de guerre bat son plein ! Le ministre des armées, Sébastien Lecornu, estime qu'il faudrait consacrer 90 milliards d'euros par an aux dépenses d'armement, soit une fois et demie le budget de l'Éducation nationale.

Au plan européen, dès le 4 mars, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, annonçait un plan de réarmement de l'Europe de 800 milliards d'euros.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine et l'arrêt des livraisons d'armes* ». Avec la CEF, elle « *s'oppose à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres)* : « *Pas un sou, pas une arme, pas un Homme pour la Guerre.* »

Au Proche-Orient, le gouvernement Netanyahu poursuit ses opérations militaires contre les Palestiniens de Cisjordanie. Il a repris, avec le soutien des États-Unis qui bombardent le Yémen, et dans l'indifférence totale du président Macron et de son gouvernement, son offensive à Gaza, où les bombardements n'ont jamais totalement cessé. Il vient de perpétrer le 18 mars un nouveau crime de guerre en tuant 400 Gazaouis, pour la plupart des femmes et des enfants, après avoir bloqué l'aide alimentaire et coupé l'eau et l'électricité.

Dans cette situation la CEN refuse toute union sacrée avec les auteurs de guerre. Avec la FNEC FP-FO et la Confédération FO, elle réaffirme son attachement indéfectible à la paix et à la solidarité ouvrière internationale, elle « *ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs* », et dénonce « *les postures va-t-en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elle vienne.* »

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le-feu définitif en Palestine et au Liban, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation en Palestine et la levée du blocus à Gaza* », ainsi qu'à « *poursuivre les prises de position et la signature de l'appel de médecins pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya* ». Elle condamne la répression contre ceux qui défendent la paix, en particulier les étudiants de Sciences Po Paris, et « *exige la levée de toute sanction* ».

Dans le contexte d'escalade guerrière, la CEN constate que le gouvernement multiplie les mesures brutales contre les travailleurs immigrés, ce qui soulève l'indignation. Avec la FNEC FP-FO, elle « revendique le retrait de la loi immigration, l'abandon des coupes sur l'aide médicale d'Etat et le respect des droits des travailleurs étrangers. » et « soutient les personnels qui décideront de participer aux initiatives pour la satisfaction des revendications. ».

À BAS L'AUSTÉRITÉ !

Au plan national, le Premier ministre François Bayrou a passé en force son projet de loi de finances (PLF) 2025 par l'article 49.3 de la Constitution, infligeant ainsi au pays un budget d'austérité encore plus dur que celui que voulait mettre en œuvre le gouvernement Barnier, censuré le 4 décembre 2024, avec 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques (*contre 40 Mds dans le budget Barnier*).

Depuis le discours du président Macron exhortant à « *faire de nouveaux choix budgétaires* » pour « *être capables de mieux se défendre* », les déclarations du camp présidentiel et de ses soutiens se multiplient pour appeler à aggraver l'austérité. Ainsi, en marge du conclave sur les retraites, le président du Medef, Patrick Martin, a-t-il, comme le Chef de l'Etat, invoqué sur BFM l'exemple du Danemark qui aurait « *décidé de reporter à 70 ans l'âge légal de départ à la retraite pour que l'économie sache financer un effort de guerre* ». Interrogé pour sa part sur France Inter le 16 mars, sur la manière de financer l'économie de guerre, le chef du gouvernement a déclaré son refus de ramener l'âge de la retraite à 62 ans au lieu des 64 ans de la réforme Macron-Borne de 2023.

Dans ce contexte, la CEN se félicite de la décision de la Confédération FO, de claquer la porte du conclave Macron-Bayrou sur les retraites, le 27 février, tout en déclarant que FO ne participera « *ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit de « délégation paritaire permanente »* », puis en rappelant que « *la revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023* ». Cette décision constitue un point d'appui dans la construction du rapport de force pour mettre en échec le plan d'austérité gouvernemental.

De même, la CEN approuve la décision de l'UIAFP-FO de ne pas participer à la réunion du 19 mars sur les retraites des fonctionnaires, dans le cadre de la délégation permanente paritaire. Avec FO Fonction publique, la CEN « *n'acceptera jamais que les services publics et les agents soient les premières victimes d'une politique qui se retournera inmanquablement contre les travailleurs* » (communiqué FO Fonction publique du 7 mars).

La CEN exige l'abrogation de la contre-réforme des retraites Macron-Borne.

La CEN réaffirme sa condamnation de la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé pour maladie ordinaire désormais inscrite dans la loi (*article L.822-3 du code général de la Fonction publique et décret n°2025-197 du 27 février 2025*).

Avec la FGF-FO et la FNEC FP-FO, elle considère que l'urgence est à « la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation (10 % tout de suite sans contrepartie) ; [au] rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5 %) ; [à] l'intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur

de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire ; [à] l'abandon de la baisse à 90 % du traitement en cas d'arrêt maladie ; [à] l'abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini ! ».

Sur la base de ces revendications, la CEN invite les syndicats départementaux à poursuivre la campagne d'information auprès des personnels, y compris en lien avec les UD, et à préparer la mobilisation.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN réaffirme sa solidarité avec les populations des Outre-mer qui sont « *placées dans une situation de grande précarité par la vie trop chère* ». Elle réaffirme son soutien aux habitants de Mayotte dont la situation reste très difficile après le passage du cyclone Chido en décembre 2024, ainsi qu'aux habitants de la Réunion qui ont récemment été touchés par le cyclone Garance. L'Etat doit prendre ses responsabilités et répondre à toutes les revendications légitimes des personnels. Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes – notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie – et l'ouverture de négociations sur les revendications* », ainsi que « *la libération de tous les prisonniers politiques kanak déportés en métropole dont Christian TEIN* ».

Pour la CEN, refuser toute sorte de conclave, casser la « machine bien huilée » de l'austérité, est d'autant plus urgent et nécessaire à l'heure où, sous la pression des exigences du président américain Trump concernant l'Ukraine, les dirigeants européens, Macron le premier, cherchent à imposer l'union sacrée au service de l'économie de guerre.

CASSER LA « MACHINE BIEN HUILÉE » DES CONTRE-RÉFORMES ET CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS !

À l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur, les personnels, les parents, les étudiants qui refusent de sacrifier le droit égal d'accès à l'instruction et aux études supérieures aux exigences de la course aux armements, se mobilisent depuis janvier dans plusieurs départements pour bloquer les fermetures de classes, les coupes budgétaires dans les universités.

Dans les collèges et lycées, les personnels prennent également la mesure du chaos qui s'annonce pour la rentrée 2025 : en plus des suppressions d'heures et de postes dans plus de la moitié des académies, en plus de la réduction du nombre de postes aux concours d'accès à l'enseignement, le nombre des candidats a diminué de près de 3000 par rapport à l'année précédente, portant à 40 220 la baisse des candidatures entre 2018 et 2025.

Cet effondrement du recrutement inflige un sérieux démenti à la communication des gouvernements successifs qui ont prétendu revaloriser les personnels (*réforme PPCR de 2017, Grenelle de l'enseignement de 2021-2022, promesses du président-*

candidat Macron en avril 2022 d'accorder une « revalorisation inconditionnelle d'environ 10 % à tous les enseignants »). Dans le même temps le point d'indice était et reste gelé. Cette situation est la conséquence directe de la dégradation incessante des conditions de travail des personnels sous l'effet combiné des mesures de réduction budgétaires et des contre-réformes : classes surchargées, accroissement de la charge de travail par le biais des missions liées rendues obligatoires et non rémunérées (décret Peillon-Hamon du 20 août 2014), réforme du lycée et du baccalauréat Blanquer, acte 2 de l'école inclusive, Pacte enseignant, « choc des savoirs »...

En outre, les suppressions de postes entravent le droit à mutation. La CEN réaffirme son exigence de mutation au barème et son opposition au mouvement postes à profil (POP).

Au lieu de faire cesser ces dégradations, de répondre aux revendications des personnels, et de respecter le rejet unanime et répété du CSE, la ministre Elisabeth Borne diligente une enquête de l'inspection générale, dont les conclusions ne seront connues qu'en juin, afin de justifier le maintien du « Choc des savoirs ». La CEN continue à dénoncer le principe même et les conséquences de ces mesures qui désorganisent les établissements, mettent en concurrence les disciplines, les élèves au sein des groupes, menacent la liberté pédagogique des enseignants et créent des tensions avec les familles. Elle soutient toutes les mobilisations pour l'abrogation de ces mesures et la restitution des moyens supprimés.

La ministre annonce par ailleurs la mise en place de sessions obligatoires, dès la rentrée 2025, de formation en ligne à l'intelligence artificielle pour les élèves de 4^{ème} et de 2^{nde}.

Un rapport de l'inspection générale sur la classe de seconde constatant la faible maîtrise par les élèves « des connaissances fondamentales et disciplinaires » et leurs difficultés croissantes à en acquérir de nouvelles, préconise des solutions amenant à accentuer la territorialisation en privilégiant l'échelon régional ou local pour définir la formation des élèves et des personnels, puis à réduire encore l'enseignement disciplinaire au profit des dispositifs « d'aide » et / ou d'embrigadement, et enfin à accroître toujours plus la charge de travail des personnels (formation, alignement des progressions pédagogiques...).

La CEN dénonce l'arrêté du 25 janvier 2025 « relatif à l'évaluation professionnelle des assistants d'éducation », qui favorise l'élaboration de grilles d'évaluation propres à chaque établissement, qui tend à fusionner les missions d'AED et d'AESH, et se présente comme un entretien d'embauche à l'envers justifiant tant le renouvellement que la fin de contrat ou le refus d'un CDI, sans garantir la moindre augmentation de salaire. Ce texte renforce l'arbitraire local dans l'attribution des CDI dont FO demande qu'elle revienne exclusivement aux rectorats.

La CEN continue de dénoncer l'inclusion systématique et forcée pratiquée en France depuis 20 ans, qui prive les enfants en situation de handicap de leurs droits, et expose les personnels, les

AESH en première ligne, à des situations d'une grande violence. Avec la CEF, la CEN réaffirme sa revendication de défense de l'enseignement spécialisé

La CEN considère que le « Plan pour la tranquillité scolaire » mis en place académie par académie accentue la territorialisation, ne répond pas aux besoins des établissements et remet en cause le statut des CPE. Le SNFOLC revendique un poste de CPE pour 250 élèves et a minima un poste par établissement.

Face à cette situation, les personnels des collèges et lycées cherchent, avec le SNFOLC, à organiser le rapport de force pour empêcher les suppressions d'heures, de postes, les fermetures de classes, notamment en SEGPA, en UPE2A, la dégradation de leurs conditions de travail... Dans les CA des motions sont votées contre les DHG. Des rassemblements sont organisés devant les établissements, les DSDEN, les rectorats...

Dans ce contexte, la CEN se félicite du succès du rassemblement organisé le 15 mars, devant le ministère, à l'initiative du comité des écoles et établissements mobilisés de l'Yonne qui, après avoir constaté que la mobilisation dans le département depuis janvier 2025, regroupant personnels, militants syndicaux, parents et élus, avait permis de bousculer « la machine bien huilée des opérations » de carte scolaire, puis d'obtenir l'annulation de plus de 40 fermetures de classes, a décidé, pour gagner l'annulation des fermetures restantes, d'appeler « tous ceux qui s'opposent au saccage de l'Éducation » à aller chercher la moyens là où ils se décident.

Cette mobilisation, soutenue par l'intersyndicale départementale FO, FSU et SUD, et au plan national par la FNEC FP-FO et ses syndicats, a regroupé des délégations de plusieurs départements (Côte d'Or, Saône-et-Loire, Tarn, Haute-Loire, Gironde, Charente-Maritime, Haute-Garonne, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Eure, Oise, Paris...) venues porter leurs revendications contre les fermetures de classes, les suppressions de postes du budget Bayrou et exiger « du fric pour l'école publique, pas pour la guerre ! ».

Les manifestants présents ont décidé de constituer un comité national de liaison des parents et des personnels mobilisés dont la première réunion se tient ce 19 mars en visioconférence.

POUR LA CEN, LES REVENDICATIONS DEMENTENT À L'ORDRE DU JOUR :

► **Annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes ; Maintien et création des heures, postes statutaires et classes nécessaires ;**

► **Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux, et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, « Choc des savoirs »...** ;

- ▶ Rétablissement de la Technologie en 6^{ème}, et restitution de toutes les heures d'enseignement et des dédoublements supprimés notamment dans le cadre du « choc des savoirs » ;
- ▶ Respect des qualifications et des statuts des personnels (droit à carrière, droit à mutation, retour au mouvement national en une phase, droit syndical, liberté pédagogique...);
- ▶ Un vrai statut et un vrai salaire pour les AED et les AESH, une progression automatique et nationale de la rémunération des AED sur la base de leur ancienneté, et un plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ;
- ▶ Arrêt des PIAL, des PAS, des DAR ;
- ▶ Pour les personnels de l'AEFE, la fin du bornage à 6 ans, l'augmentation des salaires, le versement des primes accordées en France à tous les personnels en poste à l'étranger ;
- ▶ Abandon des dispositifs d'embrigadement et de militarisation de la jeunesse comme le SNU, les « classes défense » et les « classes engagées », et des dispositifs de mise au pas et de répression comme la fouille des sacs à l'entrée des établissements avec l'intervention de la police ou de la gendarmerie ;
- ▶ Maintien du « dispositif lycéen » pour les 105 élèves de Paris ;
- ▶ Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée. Abrogation de la modification de l'article 1407 du code général des impôts, modifié par la loi de finance du 14 février 2025, qui exonère de la taxe d'habitation les établissements privés à 95% catholiques.
- ▶ Abrogation des lois Debré et Guerneur et des accords Lang-Cloupet.

La CEN invite par conséquent les syndicats départementaux à prêter la plus grande attention aux diverses initiatives que peuvent prendre les personnels, quelquefois avec les parents, pour défendre les heures, les postes, les classes, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour aider à construire le rapport de force, en continuant à proposer l'action commune aux autres syndicats à tous les niveaux, et sans négliger aucune possibilité : réunions des personnels dans les établissements, réunions inter-établissements, intersyndicales, réunions avec les parents pour organiser la mobilisation sous toutes les formes (*opérations établissements déserts, rassemblements devant les IA, les rectorats, délégations, occupation de ronds-points, soutien aux comités comme celui de l'Yonne...*) et mettre en discussion partout la question de la grève pour gagner, la grève jusqu'à satisfaction des revendications (*appuyée sur les AG, les caisses de grève...*).

La CEN invite les syndicats départementaux à poursuivre et amplifier la campagne de développement et d'adhésion au syndicalisme FO libre et indépendant, fédéré et confédéré.

Adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions